



Service compétent Credit, Cautionnement & CLP
Underwriting Cautionnement
Thurgauerstrasse 36/38
8050 Zürich

01/0060/0183

Téléphone [REDACTED]
Internet/E-mail [REDACTED]
N° de police [REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Winterthur, [REDACTED] 2024

Garantie de loyer [REDACTED] - acte de cautionnement

Monsieur,

Votre locataire, [REDACTED] a conclu avec notre société un contrat d'assurance de garantie de loyer. Ainsi AXA délivre un cautionnement solidaire en votre faveur au montant de [REDACTED] CHF.

Cela vous offre aussi en tant que propriétaire / bailleur:

- En cas de sinistre, AXA procède à un règlement immédiat. Le cautionnement intervient dans le cadre des exigences légales fixées dans le droit de location (art. 257e CO).
- La sûreté reste valable même en cas de non-paiement de la prime par le preneur d'assurance.

Ci-joint, nous vous adressons l'acte de cautionnement original pour votre dossier.

Vous trouverez sur le site AXA.ch/garantie-loyer tous les renseignements utiles à ce sujet. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous fournirons volontiers de plus amples informations.

Meilleures salutations

Votre partenaire AXA

- Acte de cautionnement



Garantie de loyer / acte de cautionnement n° [REDACTED]

AXA Assurances SA, General-Guisan-Strasse 40, 8401 Winterthur, ci-après «AXA», se porte caution solidaire du locataire (pour les objets loués dans les cantons de Genève, de Vaud et du Valais, caution simple) vis-à-vis du bailleur ou de son représentant.

Locataire	Bailleur	Représentant du bailleur
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Colocataire(s)	[REDACTED]	
Adresse de l'objet	[REDACTED]	
Montant de la garantie de loyer	CHF [REDACTED]	
Début du cautionnement	[REDACTED] 2024	

Le cautionnement s'applique à la totalité des créances, des intérêts et des frais du bailleur découlant du contrat de bail et pour lesquels le bailleur peut recourir aux sûretés fournies par le locataire selon l'art. 257e CO, jusqu'à concurrence du montant susmentionné, sans toutefois dépasser trois loyers mensuels, pour les prétentions nées après le début du cautionnement. **Ce cautionnement n'est assuré que pour un logement privé** sis en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein **et habité par le locataire.**

Sollicitation du cautionnement

AXA fournit la prestation de cautionnement sur présentation par le bailleur de l'une des quatre pièces justificatives suivantes :

- Consentement écrit du locataire (avec signature du présent acte de cautionnement)
- Commandement de payer exécutoire ou jugement exécutoire
- Jugement de mainlevée exécutoire relatif à des prétentions relevant du droit du bail émises par le bailleur à l'encontre du locataire
- Attestation de la commune concernant le départ du locataire à l'étranger ou pour un lieu inconnu, ou relative à son non-enregistrement.

Fin du cautionnement

Le cautionnement prend fin dans les cas suivants: le bailleur libère la caution, le bailleur n'a fait valoir aucune prétention contre le locataire dans un délai d'un an après la fin du contrat de bail, AXA a honoré l'intégralité des engagements relevant du cautionnement.

Pour les objets loués dans les cantons de Genève ou de Vaud, le locataire peut en tout temps remplacer le cautionnement simple par une sûreté en argent ou en titres.

Droit applicable et for

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Le for se trouve à Winterthur ou au lieu de l'objet loué.

Vente de l'objet loué

Si le bailleur vend l'objet loué après la conclusion du cautionnement et que le contrat de location est transféré au nouveau propriétaire, les droits et obligations découlant de ce cautionnement sont transmis à ce dernier.

Winterthur, [REDACTED] 2024

AXA Assurances SA

Dominique Kasper
Responsable Assurance Dommages

Andreas Schiller
Responsable Crédit, Cautionnement & CLP



Cessation du cautionnement

Service compétent Underwriting Cautionnement
Téléphone [REDACTED]
E-mail [REDACTED]

Date de sortie: _____

Nous vous prions de bien vouloir retourner les documents nécessaires ainsi que le présent formulaire dûment remplis et signés à l'adresse suivante:

AXA Assurances SA, General-Guisan-Strasse 40, case postale 357, 8401 Winterthur [REDACTED]

Garantie de loyer: acte de cautionnement n° [REDACTED] (notre référence à mentionner)
Locataire: [REDACTED]

Le cautionnement prend fin dans les cas suivants:

- le bailleur libère la caution;
- le bailleur n'a fait valoir aucune prétention contre le locataire dans un délai d'un an après la fin du contrat de bail;
- AXA a honoré l'intégralité des engagements relevant du cautionnement.

Si le bailleur libère la caution, veuillez cocher la variante suivante:

- le bailleur ou son représentant libère AXA de l'intégralité des engagements découlant du présent cautionnement. Le contrat de cautionnement expire dès lors qu'AXA reçoit l'original du présent document signé par le bailleur ou son représentant.

Si le bailleur fait valoir ses prétentions dans le cadre du cautionnement, veuillez cocher la variante suivante:

- en signant le présent original, le locataire et le bailleur (ou le représentant de celui-ci) prient AXA de verser le montant suivant au bailleur ou à son représentant:

_____ CHF

Reconnaissance de dette

Le locataire reconnaît être redevable envers AXA du montant indiqué avec effet à la date du versement.
La dette se prescrit par 10 ans.

Lieu, date

Signature du bailleur ou de son représentant

Lieu, date

Signature du locataire (nécessaire uniquement en cas de versement)

Renseignements et documents nécessaires à la cessation du cautionnement:

- Original du présent acte de cautionnement
- Copie du contrat de bail (en cas de paiement)
- Bulletin de versement du bailleur ou de son représentant (en cas de paiement)

- Nouvelle adresse du locataire:

Rue, n° _____

NPA / localité _____

Numéro de téléphone _____